

Fiche thématique

Perte de biodiversité



Les experts de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité) estiment que le rythme actuel de disparition des espèces est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel. Aujourd'hui, cette 6^e extinction est provoquée par l'Homme est rapide : plus de 35 % des milieux humides ont disparu depuis 1970 et, au rythme actuel, les forêts tropicales pourraient s'éteindre en 50 à 70 ans. **Cinq causes principales de perte de biodiversité sont identifiées** : la disparition des habitats; le changement climatique; les pollutions; les espèces invasives et la surexploitation des ressources.

Le milieu urbain a un rôle important à jouer. La biodiversité y contribue au bien-être des habitants, via la désimperméabilisation des sols, les trames vertes (espaces naturels terrestres), bleues (réseaux aquatiques) et noires (préservation de l'obscurité). De nombreuses communes agissent déjà : politiques « zéro phyto », plantations urbaines, création de forêts urbaines.

Dans le cadre de la politique de la ville, la biodiversité peut enrichir les projets d'aménagement, notamment dans les PRU (projets de rénovation urbaine). À plus petite échelle, l'accès à des espaces naturels favorise l'éducation et la sensibilisation des élèves.

Ces initiatives croisent plusieurs dimensions :

- **Économiques** : elles créent des emplois locaux non délocalisables (gestion d'espaces verts, production horticole, entretien de zones naturelles), favorisent l'insertion professionnelle, renforcent les compétences et soutiennent des filières locales, souvent issues de l'économie sociale et solidaire.
- **Sociales** : elles développent des projets collectifs (jardins partagés, agriculture urbaine), créent du lien social et favorisent l'inclusion, tout en apportant une dimension pédagogique.
- **Environnementales et sanitaires** : elles consolident la présence de nature en ville (végétalisation, suppression des produits phytosanitaires), améliorent la qualité des sols, encouragent le compostage et limitent les îlots de chaleur.

Préserver la biodiversité en ville apparaît donc comme une démarche à la fois écologique, sociale et économique, essentielle pour renforcer la qualité de vie et lutter contre la crise environnementale.



Partenaires mobilisables

- **Agences de l'eau** : financent la désimperméabilisation et la création d'espaces verts favorables à la biodiversité.
- **Agence Nationale pour la Biodiversité (OFB)** : coordonne et finance les actions de protection et de restauration de la biodiversité.
- **Agence Régionale de la biodiversité** : soutient les collectivités dans la mise en œuvre de stratégies territoriales en faveur de la biodiversité.
- **Association(s) naturaliste(s) locale(s)** : inventorie et valorise la faune et la flore du territoire pour guider les actions de protection.
- **CEREMA** : apporte expertise technique pour intégrer la biodiversité dans l'aménagement et l'urbanisme.
- **Chargé·e de mission Biodiversité ou espaces verts** des collectivités locales : met en œuvre des actions locales pour préserver et développer la biodiversité.
- **CPIE** : anime des programmes d'éducation et accompagne les projets locaux de préservation de la nature.
- **Fondations privées** : soutiennent financièrement des projets d'agriculture urbaine et de nature en ville via des appels à projets
- **Réseau RARE** : anime et met en lien les agences régionales pour renforcer les politiques de biodiversité.



Outils et ressources

- **Fresque de la biodiversité** : atelier ludique et collaboratif qui propose aux participants de découvrir les enjeux et pressions qui pèsent sur la biodiversité et de construire ensemble des solutions.
- **Atlas de la biodiversité** : Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel
- **Démarche Territoire engagé pour la Nature** : Cette initiative vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales.
- **Les documents d'urbanismes** (SCOT, PLU/PLUI) tracent les trames vertes et bleues propices au retour ou à la préservation de la biodiversité, et peuvent intégrer des zones présentes dans les quartiers prioritaires



Retour(s) d'expériences

- **L'arbre aux sens sème ses graines** (Résovilles, CRPV Bretagne Pays de la Loire, 2022)
- **Faire revenir la biodiversité dans les quartiers** (LPO, 2024)



Pour aller plus loin

- **La nature dans les quartiers prioritaires : quels leviers pour la transition écologique, l'emploi, le lien social et la cohésion territoriale ?** (ANCT, 2024)